

Les violences dans le couple / Crips Île-de-France.

Contributors

Crips Île-de-France

Publication/Creation

2005.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/pctv85ke>

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

Les
violences
dans

bien être
gay

www.be-gay.fr
le couple

« Un homme gay sur quatre
est victime de violence dans
son couple. »

Le Gay Men's Domestic Violence Project, www.gmdvp.org

Les nombreux visages de la violence

Des violences au sein de couples gays existent. Quelques études américaines et canadiennes se sont penchées sur le sujet. En France, personne ne semble y avoir pensé.

Avant de commencer à parler de violence, il faut d'abord la définir. Dans un couple, elle peut prendre différentes formes. La plus évidente, c'est bien entendu **la violence physique**. Plus difficile à cerner, il y a aussi **la violence émotionnelle et psychologique**. Cela passe par du dénigrement, des reproches, une attaque de l'autre dans sa personnalité. Les phases de violence physique ou psychologique peuvent alterner avec des phases d'excuses et de repentance de l'agresseur, qui laissent espérer que le comportement de ce dernier va s'améliorer. Souvent en vain, hélas. L'emprise peut aussi être matérielle, via l'argent. Il a beaucoup d'argent, vous êtes dans une situation précaire, il vous oblige à participer à des activités toujours onéreuses et vous reproche implicitement de ne pas être à la hauteur.

L'une des caractéristiques de la violence, c'est que le bourreau parvient souvent à convaincre la victime que tout est de sa faute. Habituel aussi, le garçon violent qui promet à chaque dérapage que son comportement va s'améliorer. La victime peut se dire « Je passe l'éponge pour cette fois-ci, il a promis que ce serait la dernière fois ». Puis, la fois suivante, il promet à nouveau que ce sera la dernière fois. Et ainsi de suite.

Face à cela, il n'y a pas d'autre solution que de briser le silence. L'expression peut sembler un peu clichée, c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit.



Témoignages

Stéphane, 30 ans « J'étais piégé »

« Je n'ai réalisé le caractère dysfonctionnel de ma relation avec Antoine qu'après coup. Oh, il n'a jamais été violent. Et ne l'aurait jamais été. En revanche, j'avais l'impression d'être constamment dans un tourbillon avec lui. Il gagnait beaucoup d'argent et m'inondait de cadeaux, de fringues, de voyages surprises. Il décidait de tout, souvent sur un coup de tête. Au début, c'était grisant et puis ça a fini par devenir lassant. Le seul moyen de renverser la vapeur aurait été d'adopter la même attitude que lui. Mais quand bien même j'aurais pu le faire, ce n'était pas ma vision de la vie de couple. J'ai toujours cru qu'une relation devait être équilibrée et manifestement, elle ne l'était plus. Le problème, c'est que j'étais piégé. Nous avons emménagé ensemble dans un appartement hors de prix, j'étais en train de quitter mon boulot, j'étais complètement à sec et je n'avais plus du tout les moyens de déménager. Et puis un jour mon père m'a invité à dîner et lorsqu'il m'a demandé "Ça va ?", j'ai littéralement fondu en larmes. C'est à ce moment-là que j'ai réalisé que je devais fuir. J'ai emprunté un peu d'argent à mon père et à mes amis, j'ai rapidement trouvé un appart' et j'ai reconstruit ma vie. Il m'a fallu deux ans pour m'en remettre complètement. J'avais vécu une très belle histoire avant lui, très saine. Je n'aurais jamais cru pouvoir me faire avoir comme ça. Malgré tout, je n'arrive pas à lui en vouloir. Moi, je vais mieux. Lui, ce n'est pas sûr. »

Paul, 38 ans « Le premier coup, je l'ai reçu quand il est tombé sur mes vieilles cassettes porno »

« C'était très fusionnel au début. Il voulait aller vite dans la relation. Il n'était pas très patient. Il a voulu vite emménager, vite arrêter la capote, etc. La moindre hésitation de ma part finissait invariablement en grosse dispute. J'ai donc fini par céder. Et puis, un jour, il a commencé à devenir jaloux. Je croisais mon ex dans mon boulot et ça le rendait dingue. Les engueulades étaient interminables, émotionnellement très dures. Il savait exactement là où appuyer. De sorte que je finissais presque toujours par m'excuser. Le premier coup, je l'ai reçu quand il est tombé sur mes vieilles cassettes porno. Il a péti un plomb sur le thème "je ne te suffis pas". Je ne me suis pas laissé faire. Il m'a balancé une baffa. Je la lui ai rendue. Dès lors, chacune de nos grosses disputes s'est terminée dans la violence. Je n'ai jamais porté la main sur lui le premier. J'ai failli perdre mes amis dans le lot. Ils ne supportaient plus de me voir avec ce mec. Et je prenais très mal leurs critiques envers mon copain. J'aimerais dire que je lui ai tenu tête. Au contraire, j'ai fini par ne plus rien faire. Et je crois que ça l'a lassé. C'est lui qui m'a quitté, pour un autre mec. Plus tard, il a essayé de revenir, mais j'avais ouvert les yeux. Et je lui ai fait comprendre assez clairement que je préférerais ne plus l'avoir dans mon champ de vision. »

**Plus
d'infos**

SOS homophobie

ligne d'écoute anonyme
au 0810 108 135
ou 01 48 06 42 41
(prix d'un appel local)
www.sos-homophobie.org

Le site **Gay Men's Domestic
Violence Project** (en anglais)
www.gmdvp.org

be gay / Pour avoir plus d'informations, consulter la revue de presse ou l'agenda, des vidéos, répondre aux sondages ou aux articles : www.be-gay.fr / contact@be-gay.fr
Crips Île-de-France / Tour Maine-Montparnasse / BP 53 / 75755 Paris cedex 15 / France
/ tel. 01 56 80 33 33 / fax : 01 56 80 33 00

Document conçu et réalisé par Antonio Ugidos, Xavier Héraud, Christophe Martet, Lydie Desplanques

Victime. Le dire ou pas ? À qui ? Quand ? Comment ?

Vous êtes victime d'une forme de violence de la part de votre partenaire ? Vous vous posez la question ? En aucun cas, vous ne devez garder cela pour vous seul. L'isolement est rarement bon conseiller. Pouvoir en parler à quelqu'un peut vous aider à prendre les bonnes décisions. Le cas échéant, cette personne pourra vous venir en aide et vous protéger si les choses ont pris une mauvaise tournure.

Plusieurs interlocuteurs s'offrent à vous. Cela va de vos amis à la police en passant par la famille, un thérapeute, l'écouter d'une ligne spécialisée, un avocat, un collègue en qui vous avez confiance. Attention, choisir un mauvais interlocuteur peut aggraver le problème au lieu de l'améliorer. Soyez sûr que la personne à qui vous en parlerez :

- est sensible aux problèmes des gays ;
- ne vous jugera pas ;
- est digne de confiance, c'est-à-dire qu'elle sache garder une confidentialité pour elle ;
- ne prendra pas fait et cause pour votre partenaire. En ce sens, un ami commun paraît contre-indiqué.

Soyez également conscient que certaines de ces personnes vous apporteront des éléments de réponse et d'action et ne pourront pas vous les apporter tous. La police ou un avocat pourra vous protéger, mais ne sera sans doute pas d'un grand secours par rapport à votre moral. Un conseil cependant : **votre sécurité doit passer avant tout.** Si votre agresseur est susceptible de s'en prendre à vous sur votre lieu de travail, n'hésitez pas à prévenir l'un de vos responsables.

Attention à la manière dont vous communiquez avec des amis et/ou des soutiens. Les agresseurs espionnent souvent les conversations ou lisent les courriers, courriels, textos...

Serge Hefez, psychiatre

« Il y a une violence spécifique aux gays. »

« Dans la construction identitaire des gays, il y a quelque chose de très spécifique autour de la confiance en soi et de l'estime de soi. Tout enfant ou tout adolescent a été plongé plus ou moins dans l'homophobie. Une homophobie qui peut être très soft, qui peut ne pas s'énoncer, mais qui en tout cas est très présente, qui fait qu'être fier de soi, s'affirmer, est tout un chemin, que la plupart des gays traversent. C'est un chemin que beaucoup ont du mal à faire. Donc quand ceux-là se trouvent dans une situation d'emprise où ils sont humiliés, où ils deviennent la chose de l'autre, ou même ils sont battus, c'est triste à dire, mais ils y trouvent quelque chose de naturel, et se disent "C'est tout ce que j'ai connu, c'est tout ce que je mérite, donc au fond, c'est mon destin de me retrouver dans ce type de situation." »

Extrait de l'interview de Serge Hefez pour Be.gay.fr
Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur le site.

Mon partenaire est-il violent ?

Les signes précurseurs qui doivent vous alerter

Une jalousie ou une possessivité excessive. Il veut savoir tout ce que vous faites, avec qui et ne le demande pas forcément de manière amicale.

Il est agressif avec votre entourage ou avec des animaux. Les disputes prennent vite des proportions déraisonnables. Il jette des objets ou casse ce qui se trouve sous sa main.

Il en fait toujours trop. Trop de cadeaux, trop de restaurants payés, trop de tout. Il est en représentation permanente et cela devient plus que gênant.

Il n'a eu que des relations passionnelles, fusionnelles, qui se sont mal terminées.

Il vous oblige à avoir des relations sexuelles quand vous n'en avez pas vraiment envie ou d'une manière que vous n'appréciez pas.

Un de vos proches est victime de violence. Comment l'aider ?

L'un de vos amis vous semble en détresse ? Vous pouvez très certainement l'aider. Mais vous devez pour cela bien réfléchir à ce que vous faites, afin que votre aide ne soit pas perçue comme une immixtion dans sa relation. Tout d'abord, il faut comprendre comment fonctionne une relation de violence ou de domination. Le but de votre soutien est de l'aider à (re)trouver la force pour se sortir du schéma destructeur dans lequel il est enfermé. Si vous vous dites « À sa place, il y a bien longtemps que je serais parti », c'est que vous n'avez pas vraiment compris ce qu'il vit. Ce type de relation affaiblit la personne qui se trouve dominée. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de professionnels, à lire la documentation sur le sujet et à la lui fournir, ou l'orienter vers des services qui peuvent l'écouter, l'aider.

Des pistes pour aider un ami victime de violence

Écoutez-le attentivement et aidez-le à comprendre ce qui lui arrive. Certaines choses ne peuvent pas sortir d'un coup, prenez le temps nécessaire pour recueillir ses confidences.

Ne le jugez pas. Si vous trouvez que votre ami est stupide de se laisser traiter de la sorte, le lui dire ne l'aidera pas beaucoup, bien au contraire. Soit votre ami le sait déjà et en ressent une forte honte, soit il a besoin de faire ce chemin par lui-même.

Aidez-le à comprendre quel type de violence il subit. L'aider à faire le tri entre ce qui est de l'ordre du normal dans une relation et ce qui dépasse les bornes.

Ne vous placez pas ou ne vous laissez pas placer dans le rôle d'un psy, d'un avocat ou d'un policier. Ce n'est pas votre rôle. Si besoin, orientez votre ami vers des professionnels compétents. Mais ne vous substituez pas à eux. Cela ne serait pas efficace et votre amitié en pâtirait.

Respectez les choix et les décisions de votre ami. Sortir d'une relation difficile peut prendre du temps et nécessiter plusieurs étapes. Il est possible que l'agresseur tente de vous éloigner de votre ami. **Maintenez le contact.**

Ne cherchez pas la confrontation avec l'agresseur. Cela ne peut qu'envenimer les choses.

Ne critiquez pas l'agresseur, critiquez son comportement. Si votre ami est avec lui, c'est sans doute parce qu'il l'aime ou qu'il pense l'aimer.

Que dit la loi ?

La loi (n° 2006-399) du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou contre les mineurs, reconnaît comme délit aggravé la violence entre personnes liées par un pacte civil de solidarité (pacs), tout comme c'était déjà le cas pour les violences entre conjoints ou concubins hétérosexuels. Dans le cadre du pacs, l'imputation d'une faute n'est pas une nécessité pour rompre le contrat. La volonté unilatérale de l'un des partenaires suffit. Néanmoins, pacsé ou non, la loi vous permet de déposer une main courante ou de porter plainte (pour menaces ou coups et blessures, par exemple).